

FICHE INFO



EUROPE DIRECT
Strasbourg

Institutions européennes Strasbourg

Visiter les institutions européennes à Strasbourg

Le Conseil de l'Europe, la Cour européenne des Droits de l'Homme et le Parlement européen ont leurs propres services des visites. Il est recommandé de contacter directement chacune de ces institutions afin de connaître respectivement leurs conditions d'accès et de visites.



Le Conseil de l'Europe

Service des visites
Direction de la Communication
Conseil de l'Europe
67075 STRASBOURG Cedex
Tel : +33 (0)3 88 41 20 29
Fax : +33 (0)3 88 41 27 54
E-mail : visites@coe.int

Le Service des visites du Conseil de l'Europe organise des visites guidées et des programmes d'études adaptés à la nature des groupes. Deux formules sont proposées :

Les visites guidées : durée environ 1 heure

Elles sont destinées aux visiteurs qui souhaitent des informations générales sur le Conseil de l'Europe.

À retenir : les visites guidées sont suspendues pendant les sessions plénières de l'Assemblée parlementaire, mais les groupes de visiteurs ont la possibilité de suivre un débat à l'Hémicycle sur demande auprès du Service des visites. Les dates des 4 sessions sont disponibles sur le site web de l'Assemblée parlementaire : assembly.coe.int.

Les programmes d'études : durée environ 2 heures

Visites adaptées aux besoins et intérêts plus spécifiques des groupes (enseignants, juristes, étudiants, etc.).

Les visites guidées et programmes d'études sont organisés pour des groupes composés d'un minimum de 15 personnes. Le Palais de l'Europe est ouvert aux visiteurs du lundi au vendredi. Il est fermé les jours fériés. Les demandes de visites sont à faire sur réservation préalable auprès du Service des visites : réservations par e-mail ou par téléphone.



La Cour européenne des Droits de l'Homme

Unité des visites
Conseil de l'Europe
67075 Strasbourg Cedex
Tél : +33 (0)3 90 21 52 17 (uniquement visites)
Fax : +33 (0)3 88 41 37 59
E-mail : ECHRvisitors@echr.coe.int

Durée : 1 heure

Les visites d'information de la Cour européenne des Droits de l'Homme consistent en une présentation du rôle et du fonctionnement de la Cour. La présentation peut éventuellement avoir lieu après une audience de la Cour.

Ces visites sont organisées prioritairement pour les groupes d'au moins 25 personnes en relation avec le monde juridique (juges, magistrats, avocats, professeurs ou étudiants en droit) qui souhaitent une information approfondie sur les activités de la Cour.

Les visites de la Cour n'ont lieu que les jours ouvrables. La Cour est fermée les samedis et dimanches, ainsi que les jours fériés. Il est recommandé d'adresser votre demande de visite 2 mois à l'avance.

Réserver en remplissant le formulaire électronique, disponible sur le site de la Cour européenne des droits de l'Homme.



Le Parlement européen

Parlement européen
Allée du Printemps
Bureau de Strasbourg
BP 1024
F-67070 STRASBOURG Cedex
Tel : +33 (0)3 88 17 40 01 (demander le service des visites)
Fax : +33 (0)3 88 17 51 84
E-mail : epstrasbourg@europarl.europa.eu

Le Parlement européen accueille des groupes de visiteurs et des visiteurs individuels. Le Parlement européen est fermé le dimanche, les jours fériés ainsi que certains jours spécifiques.

Durée : 1h30 et 2h30 pendant les sessions

Visites de groupes

Pendant la session : Les visiteurs doivent être âgés de 14 ans au moins, les visiteurs de moins de 14 ans peuvent être admis sur autorisation préalable.

La visite pour les groupes de 10 à 100 personnes (les groupes plus nombreux peuvent être acceptés sur demande) comprend une visite du Parliamentarium, ainsi que la projection d'une vidéo reprenant le rôle et le pouvoir du Parlement, et une visite de l'hémicycle afin de suivre la session.

Dû au nombre important de demandes, il est nécessaire de réserver 2 à 3 mois à l'avance.

Les visites se déroulent du lundi après-midi au jeudi matin dans la plupart des langues officielles de l'Union européenne. Reportez-vous au calendrier des sessions.

Hors sessions : La visite guidée pour les groupes de 20 à 100 personnes (les groupes plus nombreux peuvent être acceptés sur demande) contient une visite de l'hémicycle et du Parliamentarium.

Il est possible, sur demande, d'organiser des séances d'information plus approfondies.

Les visites se déroulent en français, allemand et anglais.

Les demandes de réservations doivent être introduites en ligne au moins 2 jours ouvrables à l'avance.

Visites individuelles

Pendant la session : les visiteurs individuels peuvent suivre la session pendant une heure.

L'entrée est libre, sous réserve de disponibilités : les places sont limitées.

Les visiteurs doivent présenter une pièce d'identité et être âgés de plus de 14 ans.

Si vous souhaitez assister à une session, présentez-vous à l'entrée du bâtiment Louise Weiss aux horaires suivants : le lundi de 17h à 18h; les mardis et mercredis de 9h à 12h et de 15h à 18h et le jeudi de 9h à 12h. Reportez-vous au calendrier des sessions.

Hors session : Les visiteurs individuels et les **groupes sans réservation** peuvent visiter le Parlement européen à leur rythme avec un guide multimédia disponible dans les 24 langues officielles de l'Union européenne selon les modalités indiquées sur le site du Parlement européen.

Si les guides multimédia ne sont pas disponibles, le personnel prend le relais pour répondre aux éventuelles questions en français, allemand et anglais.

La visite dure environ 60 minutes. La visite comprend l'hémicycle, le cœur de la démocratie européenne, et le Parliamentarium Simone Veil.

Qu'est-ce que le Parliamentarium :

Ouvert au public depuis juillet 2017, le Parliamentarium Simone Veil de Strasbourg permet d'informer les visiteurs sur le fonctionnement de l'Union européenne, en particulier sur le rôle du Parlement européen, de manière interactive et ludique. Ce nouvel espace au cœur du Parlement européen à Strasbourg est articulé autour de trois zones : un cinéma à 360°, un jeu de rôle pour des groupes de 16-32 participants et une série de modules interactifs.